



Coupe Nationale d'Automne ILCA 2022
Championnat de France Elite ILCA6 Féminin et ILCA 7 Masculin
Grade 2
Coupe Nationale d'Automne 2022 ILCA 7, ILCA 6 et ILCA 4
Catégories hors championnat de France élite : grade 4
Coupe de France MASTER 2022
COYCH
27 octobre au 30 octobre 2022

AVIS DE COURSE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 Le règlement du classement national 2022 des coureurs AFL.
- 1.5 L'annexe T (conciliation) s'appliquera

2. Publicité[DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. Admissibilité et inscription

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes **ILCA 4, 6 et 7** à jour de leur cotisation auprès de la classe Laser internationale (AFL ou un district étranger).
- 3.2.1 La règle de classe ILCA 7(a) est restreinte à une personne à bord pendant la régata. Cette personne sera indiquée sur le bulletin d'inscription.
- 3.2.2 Les championnats de France Elite ILCA 6 Féminin et ILCA 7 Masculin sont réservés à des licenciés de la FFVoile de nationalité française, âgés de 15 ans ou plus. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours
- 3.3 La Coupe de France Master est ouverte aux régatiers ayant 30 ans et plus en 2022 et comprend les catégories suivants : Apprenti Master, Master, Grand Master, Grand Grand Master et Legend.
- 3.4 Les préinscriptions se feront uniquement en ligne sur le lien AFL :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=247>

ATTENTION les coureurs doivent régler leur inscription en ligne sur le site du COYCH avant le 22 octobre 2022. Tout coureur n'ayant pas réglé avant le 22 octobre ne pourra pas participer.

All sailors must register on line on the AFL website and must pay on line before the 22 th of october. Late entries will not be accepted.

3.5 Les inscriptions définitives seront enregistrées au COYCH le premier jour de la régata avant **12h00**.

3.6 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- l'attestation d'appartenance à la classe ILCA et pour l'AFL attestation disponible en ligne. Cotisation à prendre si non adhérent sur le site de l'AFL : <http://francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php>

3.7 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- L'attestation électronique Carte EurILCA pour 2022

4. Droits à payer

Les droits requis sont fixés à **100 €**.

Le règlement se fera en ligne à l'adresse suivante : <https://www.coych.org/>

- 100 € par bateau payables en ligne sur le site du COYCH jusqu'au 21/10/2022 inclus

COYCH, ESPACE NAUTIQUE

- **14, avenue du docteur Robin 83400 Hyères. FRANCE**
- e-mail : contact@coych.org
- Tél : +33 (0)4.94.38.61.67

5. Groupes de qualification

La régata pourra se dérouler en groupes, en fonction du nombre d'inscriptions confirmées. Dans ce cas, possibilité de qualifications pour les séries finales. Les modalités seront définies dans les Instructions de Course. L'organisation demande aux coureurs d'utiliser leur propre identification en cas de groupes de type chaussette de couleur utilisée aux championnats d'Europe.

Il sera possible d'obtenir en cas de non identification personnelle à chaque participant lors de la confirmation des inscriptions ou lors du premier émargement un intercalaire plastique de couleur qui devra être apposé à l'endroit indiqué.

Toutefois l'organisation est engagé dans une politique de développement durable avec l' l'AFL souhaite ne plus distribué d'intercalaires et que les concurrents utilisent leur propres couleur d'indentification.

Il sera possible d'acheter des chaussettes d'identification réutilisables.

6. Programme

- Mercredi 26 octobre : 14h00 à 18h00: confirmation d'inscription et jauge.
- Jeudi 27 octobre : 8h30 à 12h00: confirmation d'inscription et jauge.
14h00: premier signal d'avertissement, courses
Au retour des courses : snacking
- Vendredi 28 octobre : 10h00 : Premier signal d'attention, courses
Au retour des courses : snacking
- Samedi 29 octobre 10h00 : Premier signal d'attention, courses
Au retour des courses : snacking
- Dimanche 30 octobre 10h00: premier signal d'avertissement, courses

Dernier signal d'avertissement à 15H30

Dès que possible: remise des prix avec Tirage au Sort de Lots AFL/ Marcon Yachting.

Pour chaque série, il ne sera pas couru plus de 3 courses par jour. 8 courses au total sont prévues.

7. Jauge/ inspection

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de la classe ILCA. Des contrôles pourront être effectués lors de la régata. Il est rappelé que les numéro de voile doivent être en conformité avec les règles de classe et doivent comporter au moins 6 chiffres, sauf bateau à 5 chiffres comme numéro de coque. Un contrôle des voiles sera effectué le mercredi 27 octobre de 14h à 18h et le jeudi 28 octobre de 8h30 à 12h. Les lettres de nationalité ne sont pas obligatoires. Les numéros seront à 6 chiffres avec les 4 derniers chiffres d'une couleur distincte (exemple : noire) des deux premiers (exemple : rouge).

8. Instructions de Course

Les Instructions de Course seront affichées sur le panneau officiel en ligne et si possible, mises en ligne sur le site du COYCH, dès le 20 octobre.

9. Les parcours

Les parcours seront de type construits.

10. Classements

10.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

10.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. Communication radio (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. Prix

12.1 Des prix seront distribués comme suit : pour chaque classe, les podiums scratch et féminin. Les prix des Coupes de France Master ILCA 6 et ILCA 7 seront également distribués par catégories de tranches d'âge.

12.2 Championnat de France Elite ILCA 6 Féminin et ILCA 7 Masculin :

Le classement se fera par extraction du classement général, sans re-calcul de points. Les trois premiers de chaque classement recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.

Le Directeur Technique National se réserve la possibilité de retirer un ou plusieurs des titres prévus si le niveau sportif de l'épreuve support du ou des titres concernés ne correspondent pas à celui attendu pour un Championnat de France Elite.

13 Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 Protection des données

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la

compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. Informations complémentaires

Hébergement: voir rubrique sur le site du COYCH: www.coych.org

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024

translated for non-speaking french competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr,

shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>